



DOJO du JCN: REGLEMENT INTERIEUR

Formalités - Discipline - Sécurité - Compétitions – Hygiène

LINE

Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au Club. Bonne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects, injures ou des déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement. La licence ne sera pas remboursée.

Tous les élèves qui arrivent en retard au cours et n'auront pas bénéficié alors de l'échauffement pourront être en retard à un cours doit être justifiée à l'enseignant.

Le pratiquant de judo s'engage à suivre les cours avec régularité jusqu'à la fin de la saison sportive. Si pour une raison grave il doit arrêter, il doit en avertir l'enseignant.

L'enseignant est le seul responsable sur le tatami et ne doit pas être dérangé pendant la séance, sauf cas d'urgence. **Les spectateurs et Parents ne sont pas autorisés au dojo pendant les cours.**

Le pratiquant dont le manque de respect du règlement aura entraîné une gêne, pourra être sanctionné et éventuellement exclu du club sans remboursement.

SECURITE

En cas d'accident, secours, parents et un membre du comité directeur seront prévenus.

L'association décline toute responsabilité pour les vols commis pendant les séances d'entraînement et pendant les compétitions sportives. Il est donc demandé aux pratiquants de ne pas venir avec des objets de valeurs.

En cas d'absence de l'enseignant, le cours sera assuré par un judoka ceinture noire qualifié et responsable. En cas où ce remplacement ne pourra être programmé à temps, une information sera mise en place au Dojo.

Les parents des licenciés mineurs doivent s'assurer de la présence de l'enseignant, de la réalisation du cours de leurs enfants au dojo. En effet, il se peut que pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'enseignant ne puisse pas être présent et n'ait pas de possibilité de prévenir un des membres de l'association de son absence. L'association et l'enseignant ne pourront pas être jugés responsables si un incident devait survenir. La responsabilité du club intervient dans le cas où le pratiquant est sur le tatami.

COMPETITIONS

L'enseignant est seul habilité à engager les judokas dans les compétitions.

Il faut avertir l'enseignant ou un membre de l'association lorsqu'on ne peut pas participer à une compétition si on est convoqué.

En cas de départ groupé, il est impératif d'être à l'heure et de se présenter au responsable du transport.

Les licenciés mineurs non accompagnés ne seront transportés par d'autres parents ou membres de l'association. La feuille de décharge de responsabilité complétée et signée à été remise à l'enseignant.

Le passeport de la F.F.J.D.A. est obligatoire pour participer aux compétitions officielles.